

12 JAN. 2010

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil neuf, le neuf décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de ALLAINES-MERVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame DECORTE Marie-Madeleine, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2009

Présents : Mme DECORTE Marie-Madeleine - MM. GOUACHE Jean-Michel - CHALLINE Jean-Pierre - LECOINTRE Jean-Michel - LETHROSNE Hervé - LETHROSNE Christophe - M. SILVESTRE J.J.

Absents excusés : Mme LAMEAU Magali.

Absents : Mmes BELLAS Isabel - FESNIERES Christiane.

OBJET : DEBAT PUBLIC SUR LE DEVENIR DE LA RN 154

Le Conseil Municipal tient à affirmer sa position quant à l'aménagement de la RN 154. Après en avoir délibéré à l'unanimité :

1- il demande que soient différenciées la réflexion sur le contournement de CHARTRES et celle de l'aménagement en zone rurale ; Les problématiques des deux entités citées ci-dessus étant de nature différente.

2- s'agissant de la RN 154 en zone rurale entre CHARTRES et ALLAINES, le Conseil Municipal s'oppose formellement à la construction d'une autoroute. Il tient à privilégier la proposition d'une 2 x 2 voies express, ce qui permettrait :

. de favoriser une meilleure gestion foncière de l'espace conformément aux résolutions du Grenelle de l'environnement,

. d'aménager le territoire en maintenant les entrées et sorties desservant les villes et villages,

. de maintenir le réseau secondaire dans ses fonctions habituelles. En effet, la mise en concession autoroutière conduirait à utiliser ce réseau secondaire en itinéraires de substitution (réseau non adapté à recevoir une circulation intensive notamment de poids lourds).

3- Il demande impérativement que le contournement total du bourg d'ALLAINES soit envisagé afin de réduire les nuisances sonores et de diminuer les émissions polluantes.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,



J. Gouache

